Animaux et produits d'origine animale: protection contre certaines zoonoses (modif. direct. 92/117/CEE)

1995/0255(CNS) - 20/09/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Jean-Claude MARTINEZ (NI, F), sur la protection contre certaines zoonoses, le Parlement européen a affirmé la nécessité de reconnaître la notion de zoonoses potentielles et d'y inclure l'ESB. Les amendements adoptés par le Parlement visent à : - élargir le champ d'application de la directive de base à certains zoonoses et agents zoonotiques (parasites, virus, bactéries, etc); - établir une distinction entre "zoonoses avérées" (ex: salmonellose, fièvre aphteuse, rage...) et les zoonoses potentielles (maladies qui peuvent être transmises par l'animal à l'être humain) et ce, pour y inclure l'ESB.